



Rupture conventionnel et congés payés

Par SarahM

Bonsoir,

Je suis actuellement agent de maîtrise liée à la convention collectives des entreprises culturelles pour une association. J'ai demandé une rupture conventionnelle qui a été accepté (pour le mois de juin 2021).

Je souhaiterais savoir si je dois demander une confirmation écrite ou la manière officielle de notifier cette décision.

Aussi, dans ce cadre (et dans celui du covid 19) a t'il le droit de me faire prendre tous mes congés payés (c'est à dire 18 jours sur 2020 + 12 jours à venir jusqu'à la fin de mon emploi) ?

Je vous remercie par avance,